

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Informations générales

Prescripteur : UT HAUTE ARIEGE DONEZAN (876014)

Lucie LAFFARGUE (/ 07 71 37 45 26)

Producteur : UP MIDI PYRENEES EST (875520)

Lionel DUBOIS (/ 06 11 13 22 37)

Prestations à réaliser

• Descriptif et Localisation

Entretiens divers de route empierrée LAMIER (réf: 04-DESS-ERE00)

Passage Lamier des deux cotés (amont et aval) de la route forestiere Bosc negre avec broyage

Forêt domaniale de LES HARES (DO)

Commune : QUERIGUT (09460)

Localisation : RF BOSC NEGRE

Total :	Commandé	Un
	7,000	KM

• Prescriptions [P] / Consignes [C] (hors sécurité)

Date de début: 01/07/2026 Date de fin: 31/07/2026

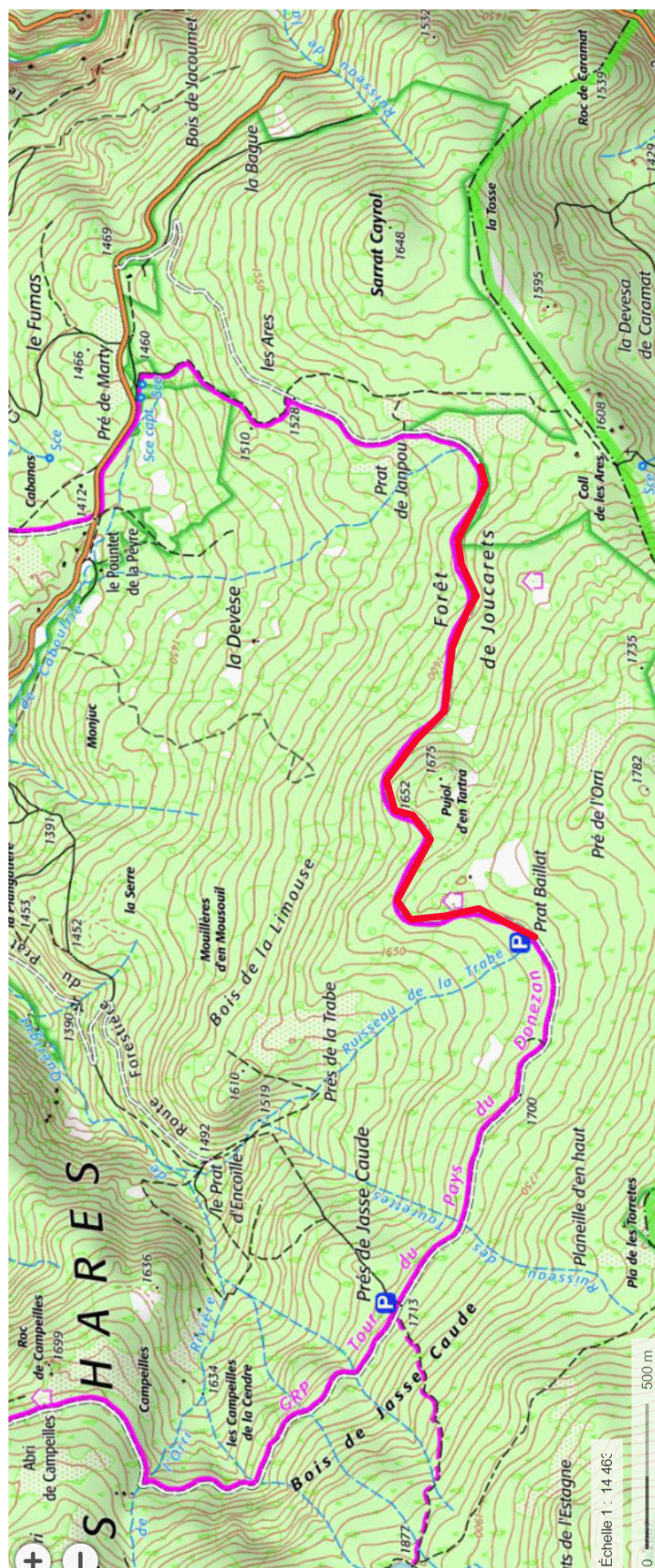
Juillet

Aucune prescription / consigne technique ou environnementale

- [illegible]

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

- Plan n°2





Fiche de chantier : CPD-26-875520-21661860-0010
Version initiale

Page 4 / 7
Edité le **28/01/2026**
Statut : **Créée**

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• **Commentaires**

Aucun commentaire

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Sécurité sur le chantier

• Informations liées aux secours

Numéros d'urgence : 112 [Secours européen] 18 [Pompiers] 15 [SAMU]

Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PRS)	• SDIS: PRS 09 2 • Lieu : Centre de secours de Saint Félix (Quérigut) (QUERIGUT) • GPS : (42.700476, 2.097590) • DFCI: FC84A2.4
Couverture téléphonique	• Chantier : ☐ Oui ☒ Non
Consignes d'accès au chantier	Aucune consigne d'accès

• Plan de secours

Aucun plan de secours

• Facteurs de risques

Risques biologiques	• RISQUE : Affections provoquées par les chenilles processionnaires. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de frelons et autres hyménoptères. • RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de vipères. • RISQUE : Borréliose de Lyme, Hantavirose, Encéphalite à tiques (transmises par les tiques). • RISQUE : Echinococcose (transmise par les chiens, chats, renards...). • RISQUE : Leptospirose (transmise par les mammifères, notamment les rongeurs). • RISQUE : Rage.
Risques liés aux ouvrages	Néant
Risques liés à l'état sanitaire du peuplement	Néant
Risques liés à la nature du terrain	Néant

• Prescriptions/Consignes de sécurité spécifiques au chantier (*) de secours

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

- [C] Consignes générales pour SECOURS (Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Trousse de secours, Véhicules garés dans le sens du départ, Sifflets)
- [C] Port du gilet haute visibilité
- [C] Pose des panneaux de signalisation de chantier, rubalise, barrières sur les voies d'accès au chantier (RF, chemins de randonnée, ...)
- [C] Consignes DEBROUSSAILLEUSE ou TRONCONNEUSE : Port des équipements de sécurité adaptés : visière grillagée avec atténuateurs (D) ou casque complet (T), gants, pantalon de débroussaillage ou de sécurité (T), chaussures ou bottes de sécurité. Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs Port du pansement compressif sur chaque salarié (T)
- [C] Consignes ENGIN : Panneau de chantier, Présence extincteurs, Trousse de secours, Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Eteindre le moteur pendant les pauses, Respect des distances de sécurité entre 1 opérateur et 1 engin, EPI pour chauffeur d'ENGIN (Chaussures ou bottes de sécurité, Protection anti bruit)

(*) Les prescriptions/consignes de sécurité générales relatives à l'exercice de l'activité doivent être respectées.

• Mesures de sécurité en cas d'interventions simultanées ou successives d'entreprises

Aucune mesure de sécurité communiquée

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Contractants

La fiche de chantier et son annexe éventuelle doivent être disponibles sur le chantier. Les entreprises intervenantes doivent répercuter les informations y figurant à tous leurs sous-traitants éventuels.

• Intervenants

	NOM	Adresse	Tél.
Donneur d'ordre ONF	UT HAUTE ARIEGE DONEZAN	Maison forestière de Savignac 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	
ONF intervenant - 1	UP MIDI PYRENEES EST	9 lieutenant Paul Delpech 09007 FOIX	

• Dates et signatures

Reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du document, et notamment des informations de sécurité:

	Date	NOM et signature du représentant
ONF	28/01/2026	NOM : Signature :
ONF intervenant - 1	28/01/2026	NOM : Signature :